

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sylvie Leblanc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8204dbc6180bc343363d1d07>

Date d'obtention : 2022-01-24 19:51:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut rencontrer le jeune qui vient te parler d'une situation potentielle de sextage. Remplir la grille d'évaluation avec ce jeune, avec la victime si ce n'est pas ce jeune, avec les témoins s'il y en a et avec l'instigateur. De cette façon, cela donne une bonne idée de l'étendue et s'il s'agit d'une intention impulsive ou malveillante de la part de l'instigateur. Tous ces renseignements permettront de prendre rapidement les décisions qui s'imposent ex.: confisquer les appareils, appeler la police. Et ce, dans le but de préserver l'intégrité physique et psychologique du et/ou des jeunes impliqués dans la situation ainsi que leur vie privée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il ne faut pas brûler les étapes. Pour chaque situation il est important de remplir la grille d'évaluation au moment où cela s'applique. Et, à la lueur des informations recueillies, continuer le processus d'évaluation et de vérification à mesure que se rajoutent des éléments. C'est une fois la grande majorité des informations reçues que mon intervention pourra prendre la direction appropriée à savoir, la police doit-elle être impliquée? Est-ce les règles en vigueur dans l'établissement scolaires sont suffisantes? Je retiens aussi que s'il devaient y avoir des accusations criminelles, toutes les infos recueillies serviront dans la présentation de la preuve et qu'avoir suivi un protocole bien précis risque peu ou pas d'être "démolies" par la défense.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de l'évaluation me semble une étape délicate car le jeune doit s'ouvrir sur son intimité et c'est un moment où plusieurs émotions peuvent jaillir. Comme intervenante, il est important que le/la jeune sache et sente qu'il n'est pas jugé(e), qu'il se sente en confiance et surtout qu'il peut s'ouvrir en sachant que ses propos resteront confidentiels. C'est à cette étape, entre autres, que l'attitude de l'intervenant pourra aider le jeune à se relever de ce moment difficile de sa jeune vie.